



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI
23, rue de la Fabrique
Sainte-Angèle-de-Mérici (Québec) G0J 2H0
Téléphone : 418 775-7733 Télécopieur : 418 775-5722
<http://municipalite.sainte-angele-de-merici.qc.ca>

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du 6 décembre 2021, tenue à 20 h 00 à la salle du conseil, sise au 23, rue de la Fabrique, Sainte-Angèle-de-Mérici.

Sont présents :

Monsieur	Jimmy Valcourt	Maire
Monsieur	Jacques Pelletier	Conseiller, siège no 1
Madame	Myleine Gauthier	Conseillère, siège no 2
Monsieur	Benoit Bélanger	Conseiller, siège no 3
Monsieur	François Fournier	Conseiller, siège no 4
Madame	Audrey Caron	Conseillère, siège no 5
Madame	Carole Ferraris	Conseillère, siège no 6

Tous les membres ont reçu un avis de convocation, conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

Monsieur Alain Thibault, directeur général par intérim et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

21-12-212 Sur la proposition de madame Audrey Caron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant.

Adoptée

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE PRICE

3. AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE EN LOISIRS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

4. AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE EN VITALISATION AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

2. AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE PRICE

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Sainte-Angèle-de-Mérici et de Price désirent présenter un projet de coopération intermunicipale pour une ressource de direction général adjointe dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE

21-12-213 Il est proposé par monsieur Benoit Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Angèle-de-Mérici s'engage à participer au projet de Coopération intermunicipale pour la direction générale adjointe et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Adoptée

3. AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE EN LOISIRS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Sainte-Angèle-de-Mérici et de Saint-Donat désirent présenter un projet de coopération intermunicipale pour une ressource et de l'équipement en loisirs dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE

21-12-214 Il est proposé par monsieur François Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Angèle-de-Mérici s'engage à participer au projet de Coopération intermunicipale d'une ressource et de l'équipement en loisirs et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Adoptée

4. AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE EN VITALISATION AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Sainte-Angèle-de-Mérici et de Saint-Donat désirent présenter un projet de coopération intermunicipale pour une ressource en vitalisation dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE

21-12-215 Il est proposé par madame Carole Ferraris et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici s'engage à participer au projet de Coopération intermunicipale d'une ressource en vitalisation et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Adoptée

5. PÉRIODE DE QUESTIONS


6. LEVÉE DE LA SÉANCE

21-12-216 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de levée la séance, il est 20 h 12, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée



Jimmy Valcourt, maire



Alain Thibault,
Directeur-général par intérim et
secrétaire-trésorier

Je, Jimmy Valcourt, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Jimmy Valcourt, maire

